LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone

- Ua — Zone d'habitat ancien
- Uab — Secteur de transition urbaine
- Ub — Zone d'extension récente
- Ue — Zone à dominante d'équipements
- Uea — Secteur d'équipements sociaux
- Uz — Zone à dominante d'activités
- Uza — Secteur de l'aérodrome
- Uzb — Secteur artisanal de l'ancienne sucrerie
- Uzc — Secteur du canal
- Uzd — Secteur artisanal de l'ancienne union commerciale

- 1AU — secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
- 1AUx1 — Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités industrielles
- 1AUx2 — Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités (PME-PMI)
- 2AU — Secteur d'urbanisation future à terme
- 2AUx — Secteur d'urbanisation future à terme à dominante d'activités

- A — Zone d'activités agricoles
- N — Zone de protection du paysage
- Nj — Secteur de jardins
- Nl — Secteur de loisirs
- Nz — Secteur de requalification des bassins de l'ancienne sucrerie

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Plantations à réaliser

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :
- Bâti
- Ensemble bâti

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :
- Arbre
- Ensemble paysager

- OAP — secteur soumis à orientation d'aménagement
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 9 février 2012

À titre informatif :
Zone inondable reportée d'après le plan de prévention des risques inondation.
Ce report peut comporter quelques décalages.

NORD 0 10 50 100 200m

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Chemin le long du canal de l'Ourcq (partie nord)	1 780 m2	Commune
2.	Chemin le long du canal de l'Ourcq (partie centrale)	4 320 m2	Commune
3.	Espace de loisirs autour de l'eau	58 300 m2	Commune
4.	Élargissement de la rue de la Marne	380 m2	Commune
5.	Équipements publics	2 400 m2	Commune
6.	Chemin le long du chemin de fer	11 680 m2	Commune
7.	Supprimé		
8.	Équipements publics	36 940 m2	Commune
9.	Chemin le long du canal de l'Ourcq (partie sud)	3 020 m2	Commune

Département de Seine-et-Marne, commune de

Villenoy

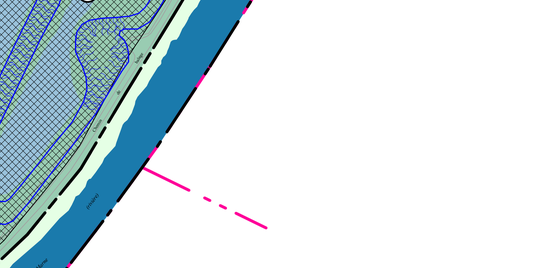

2e modification du plan local d'urbanisme

Pos approuvé le 15 juillet 1981
1re révision du Pos approuvée le 18 avril 1988
2e révsion du Pos approuvée le 8 mars 2002
Prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme le 21 mars 2008
Plu arrêté le 15 décembre 2010
Plu approuvé le 12 janvier 2012
1re modification du Plu approuvée le 8 avril 2013

2e modification du Plu approuvée le 23 novembre 2016

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 23 novembre 2016 approuvant la 2e modification du plan local d'urbanisme de la commune de Villenoy

Le maire,
Michel Venries

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage du centre-ville

Date :	Phase :	Échelle :	Pièce n°
16 nov. 2016	approbation	1 / 2 000	4.2

Mairie de Villenoy, 4 rue de la Marne 77124 Villenoy
tél. : 01 60 09 82 45 / fax : 01 60 44 06 52 / courriel : mairie.villenoy@wanadoo.fr

agence **Gilson & associés** Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com